

**CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE**

AVIS n°2013-06

Date : 26/03/2013

**Stratégie Biodiversité pour un Développement Durable de  
Mayotte**

Vote : unanimité

L'UICN présente la démarche opérée ainsi que le diagnostic, les objectifs et les actions qui en découlent. Au total, 5 enjeux majeurs ont été définis :

- Amélioration de la connaissance de la biodiversité
- Gestion et préservation des milieux naturels
- Valorisation économique de la biodiversité
- Développement durable du territoire
- Mobilisation de tous pour la biodiversité

De ces 5 enjeux découlent 19 objectifs opérationnels qui eux même aboutissent à 7 programmes d'actions. Cette stratégie a été élaborée entre janvier et mars 2013 en ateliers de travail avec tous les acteurs. Une restitution est prévue le 23 avril 2013 pour présenter, échanger et valider les grands principes d'actions retenus lors des ateliers, assurer un portage politique de la stratégie Biodiversité et valider sa mise en œuvre et signer une motion « L'appel de Mayotte » en fin de journée par les principaux acteurs.

Le CSPN salue la qualité du travail effectué par l'UICN. Il souligne la richesse du diagnostic et des actions proposées, et rappelle qu'il conviendra de les hiérarchiser.

**Avis n°2013-06 :**

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte émet un avis favorable sur le diagnostic effectué dans le cadre de la Stratégie Biodiversité pour un Développement Durable pour Mayotte. Il recommande de prioriser et hiérarchiser les actions à mettre en œuvre afin d'être opérationnel.

Le Président du CSPN



CHAMSSIDINE Houlam